



# Service Social Étudiants

**INFORMATIONS SUR LES AIDES  
À DESTINATION DES ÉTUDIANTS**



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR  
DES ARTS DU SPECTACLE  
ET DES TECHNIQUES DE DIFFUSION  
DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

[www.insas.be](http://www.insas.be)

# Bourses et aides financières

---

## Bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il s'agit de la bourse d'étude Belge.

Pour y prétendre, l'étudiant.e doit être en possession d'un numéro de registre national ; celui-ci s'obtient en se domiciliant dans la commune où il/elle réside.

Prenez rendez-vous avec le service social pour vérifier les différentes conditions d'accès ou lisez-les attentivement sur le site : <https://allocations-etudes.cfwb.be/>

Il est nécessaire d'informer le service social si vous postulez à cette bourse.

## Aide financière de l'I.N.S.A.S.

Chaque étudiant.e.s inscrit.e.s à l'INSAS peut faire une demande d'aide financière au sein de l'école.

Pour l'obtenir, il faut compléter un dossier d'aide sociale que vous pouvez trouver sur le site de l'école, en prenant rendez-vous pour avec le service social ou en faire la demande via [mathieu.richard@insas.be](mailto:mathieu.richard@insas.be)

Cette aide peut être utilisée pour votre vie de tous les jours et/ou intervenir dans le payement vos frais d'inscription.

## Allocations familiales

Tout étudiant belge ou étranger domicilié en Belgique peut obtenir des allocations familiales jusqu'à ses 25 ans.

Toutes les informations se trouvent sur le site de Famiris : <https://famiris.brussels/fr/>

## **L'association l'Entraide Française**

Pour les étudiante.s français.e.s, il existe l'association l'Entraide Française qui peut vous apporter un soutien financier. La demande d'aide se fait sur dossier. Celui-ci doit être déposé en version papier au bureau de l'association.

Le service social de l'INSAS est en possession de la liste des documents à fournir.

Plus d'infos : <http://entraide-francaise.be/>

## **La fondation l'Estacade**

Cette fondation peut apporter une aide financière exceptionnelle pour l'étudiant.e en grande difficulté.

*Pour introduire un dossier auprès de cette fondation, il faut impérativement passer par le service social de l'INSAS.*

## **Centre Public d'Action Sociale (CPAS)**

Les étudiant.e.s belges et européen.ne.s en situation difficile peuvent faire appel au CPAS de la commune où il/elle est domicilié.e.

*Il y a un CPAS dans chaque commune de Bruxelles.*

*Si vous décidez de faire des démarches auprès d'un CPAS, prenez rendez-vous avec le service social de l'INSAS pour qu'il vous conseille et vous accompagne dans le processus.*

# Aide alimentaire

---

## L'ASEB

L'ASEB est une association qui permet aux étudiant.e.s d'obtenir des colis alimentaires à prix réduit. Vous trouverez les infos et les modalités pour vous inscrire sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/AsebBruxelles>

## La FDSS

La Fédération des services sociaux (FDSS) a mis en place un répertoire des aides alimentaires existants sur Bruxelles sur son site : <https://www.fdss.be/fr/repertoire-de-l-aide-alimentaire/>

La FDSS a aussi mis en place un numéro gratuit pour toute personne ayant besoin d'informations ou d'aide sociale urgente : 0800 35 243.

# Enseignement inclusif

---

Dans le cadre du décret sur l'enseignement inclusif, les étudiant.e.s présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables pouvant faire obstacle à son apprentissage peuvent bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de ses cours et de ses examens.

Prenez contact avec le service social de l'INSAS pour évaluer votre situation et vos besoins spécifiques.

# Mutuelles

---

## Mutuelles

En Belgique, les mutuelles représentent l'assurance soins de santé et la sécurité sociale.

1

**Pour les étudiants européens** affiliés à la sécurité sociale dans leur pays, ils/elles peuvent, avec leur Carte Européenne d'Assurance Maladie s'inscrire gratuitement dans une mutuelle en Belgique.

**Si vous êtes domicilié.e en Belgique**, vous pouvez :

- soit gardez la sécurité sociale de votre pays et faire une demande pour la Carte Européenne d'Assurance Maladie et vous inscrire gratuitement dans une mutuelle belge
- soit prendre uniquement une mutuelle en Belgique.

2

**Pour les étudiant.e.s hors de l'Union Européenne**, il est fortement conseillé de vous inscrire dans une mutuelle belge.

### **Le Statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée)**

L'étudiant.e avec un faible revenu peut faire une demande auprès de sa mutuelle pour voir s'il/elle est éligible pour le statut BIM. Ce statut permet d'avoir des réductions et des avantages. Pour plus d'informations consultez les conditions d'accès à ce statut auprès de la mutuelle à laquelle vous êtes affilié.e.

### **Liste des mutuelles :**

- CAAMI : <http://www.caami.be>
- Mutualité socialiste : <https://www.fmsb.be/fr>
- Mutualité Chrétienne : <https://www.mc.be/bruxelles-saint-michel>
- Mutualité neutre : <https://www.partenamut.be/>

# Soutien psychologique

---

Notre psychologue, Hélène Neczyporenko, peut vous recevoir sur rendez-vous, elle est présente à l'INSAS :

- Les lundi sur site Thérésienne de **9h à 13h et de 13h30 à 17h** au local **T116**
- Les mardis sur le site Rabelais de **14h à 17h** au local **202**
- Les vendredis sur le site Thérésienne de **9h à 13h** au local **T116**

Vous pouvez la contacter via [helene.neczyporenko@insas.be](mailto:helene.neczyporenko@insas.be) ou au 0491/ 90.69.31.

## En passant par un médecin généraliste

Il est aussi possible pour l'étudiant(e) d'aller chez un médecin généraliste pour obtenir une attestation pour un remboursement de 4 consultations psychologiques, renouvelable jusqu'à 20 séances pour certains soins psychologiques spécialisés.

## Le Centre de Planning Familial

Les centres de plannings familiaux sont des lieux de prévention, d'accueil et d'accompagnement sur les aspects médicaux, psychologique, social ou juridique.

Les tarifs des consultations prennent en considération la situation financière de la personne.

Il y a un ou plusieurs Centre de Planning familial **dans chaque commune de Bruxelles.**

## Service de santé mentale et Centre de guidance

Ces services sont composés d'équipes pluridisciplinaires qui proposent un accompagnement psycho-médico-social.

### **Liste non-exhaustive :**

- Service de santé mentale et centre de guidance de l'ULB :  
<http://www.ssmulb.be/>
- La Free Clinic à Ixelles : <http://www.freeclinic.be/>
- Service de santé mentale Rivage : <http://www.rivagedenzaet.com/index.php/fr/>
- Psycho-Etterbeek – centre de santé mentale : <https://www.guidesocial.be/psycho-etterbeek/?page=1>.

### **Le projet PSY107**

Ce projet a pour objectif de proposer des consultations remboursables et préventives pour des problématiques psychologiques. Pour ce faire une liste des spécialistes conventionés et dont les consultations sont remboursées a été dressée pour le territoire de Bruxelles.

Elle est disponible sur cette page : [http://www.107bru.be/projet\\_inami](http://www.107bru.be/projet_inami).

L'étudiant.e peut directement contacter l'un de ces psy. Il/Elle sera remboursé.e s'il/elle est en ordre de mutuelle.

## **Aide juridique**

---

De nombreux organismes peuvent vous donner un premier avis juridique gratuit et vous orienter dans vos démarches :

- Bureau d'aide juridique : <https://bajbruxelles.be/index.php/fr/>
- Service droit des jeunes : <http://www.sdj.be/>
- Espace Social Télé service : <https://espacesocial.be/site/index.php/fr/>
- L'atelier des droits sociaux (ADDS) : <https://ladds.be/>

## — Horaires et localisation du Service social de l'INSAS

### **PERMANENCES - ASSISTANT SOCIAL**

#### **À THÉRÉSIENNE**

Les lundis de 10h à 14h30 et de 15h à 19h – local I213.  
Un vendredi sur deux (semaines paires) de 9h30 à 16h30.

#### **À RABELAIS**

Les mercredis de 9h à 17h – Local 202.

### **PERMANENCES - PSYCHOLOGUE**

#### **À THÉRÉSIENNE**

Les lundis de 9h à 13h et de 13h30 à 17h – local T116.  
Les vendredis de 9h à 13h – local T116.

#### **À RABELAIS**

Les mardis de 14h à 17h – Local 202.

#### **CONTACT**

Assistant Social, Mathieu RICHARD  
M : Mathieu.richard@insas.be  
G : 0491/90.69.33

Psychologue, Hélène NECZYPORENKO  
M : helene.neczyporenko@insas.be  
G : 0491/ 90.69.31